

Piscines à proximité des fils électriques



Si vos plans pour passer l'été au frais incluent l'achat d'une piscine, vous devez prendre connaissance de certains renseignements et respecter certains règlements.

Près d'une piscine, la sécurité électrique est primordiale.

C'est pourquoi vous devez respecter toutes les exigences énoncées dans le Code de la sécurité électrique de l'Ontario et les Conditions de service d'Hydro Ottawa. Notez que tout spa, terrasse, remise et clôture qui entourent votre piscine sont également soumis aux mêmes règles.

Pour votre sécurité, confiez le raccordement électrique de votre piscine et du matériel connexe à un électricien agréé. Vous devez faire inspecter l'installation électrique par l'Office de la sécurité des installations électriques (OSIE). Il s'agit d'une étape obligatoire du processus d'installation d'une piscine. Si vous omettez de le faire, vous pourriez être tenu responsable des accidents électriques qui pourraient survenir dans la piscine ou près de celle-ci.

Le respect des spécifications et recommandations ci-après vous permettra de profiter de votre piscine en toute sécurité cet été.

Servitudes

Il est INTERDIT d'installer une piscine, une terrasse (en béton ou en bois), des dalles pour terrasse, un mur de soutènement, un filtre de piscine, un spa, une remise ou tout autre équipement ou structure sur une servitude* d'Hydro Ottawa ou au-dessus des câbles souterrains qui alimentent une maison. Il est aussi interdit de hausser ou d'abaisser le niveau actuel du sol sur la servitude ou au-dessus des câbles souterrains de plus de 15 cm (6 po). Il est néanmoins permis d'installer une clôture en bordure de la servitude.

Vérifiez l'arpentage de votre propriété pour savoir s'il existe des servitudes sur votre propriété, particulièrement aux alentours de votre piscine. Pour obtenir de l'information, vous pouvez communiquer avec le Service des relevés d'actifs d'Hydro Ottawa au 613 738-5499, poste 7173.

*Une servitude est une bande de terre située à la limite d'un terrain sur laquelle Hydro Ottawa peut installer et entretenir les composantes aériennes et souterraines de son équipement électrique.

Fils électriques aériens

Un dégagement sécuritaire doit être respecté entre la piscine et les fils aériens. Le tableau ci-dessous présente les distances minimales à respecter.

Tension des fils aériens	Distance minimale entre la piscine ou le matériel connexe, dont l'échelle, et les fils aériens
0 à 750 volts	5,0 m (16 pi)
751 à 50 000 volts	7,5 m (25 pi)

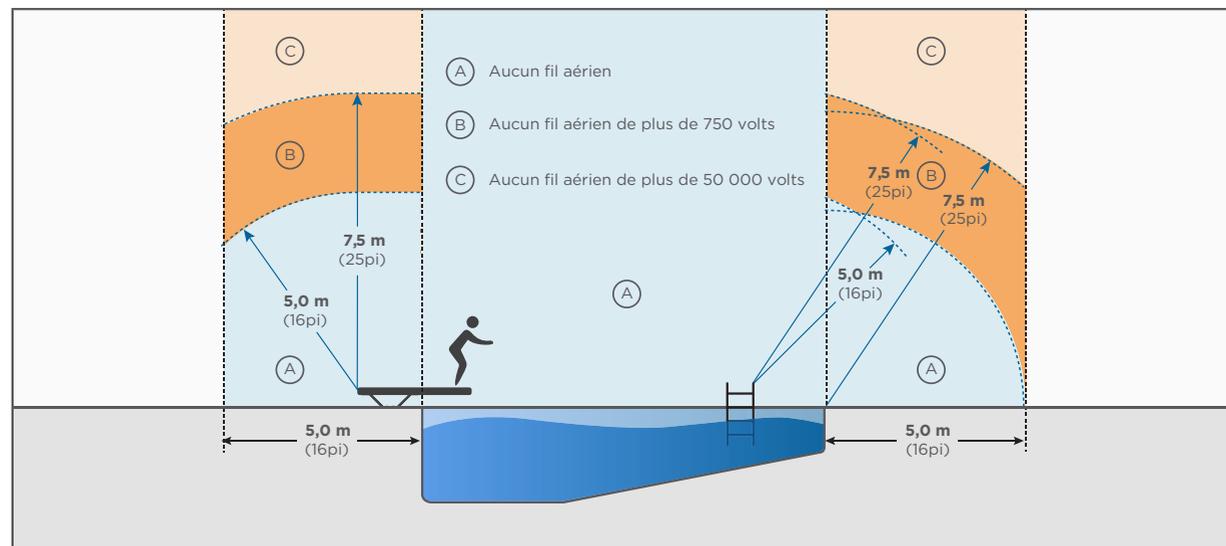
Les fils aériens ne doivent en aucun cas passer au-dessus de l'eau.

Si l'installation de votre piscine nécessite le déplacement de fils aériens, Hydro Ottawa évaluera la situation. Si le déplacement des fils est réalisable, il sera effectué par Hydro Ottawa moyennant certains frais.

Jouez prudemment!

L'eau et l'électricité ne font pas bon ménage. Gardez tous vos appareils électriques — radio, tondeuse, taille-bordure, etc. — loin de votre piscine. Rappelez-vous que selon le Code de la sécurité électrique de l'Ontario, toute prise de courant électrique extérieure doit être munie d'un disjoncteur différentiel de fuite de terre (DDFT) qui permet de prévenir et de minimiser les chocs causés par tout équipement défectueux.

Enveloppes protectrices pour fils électriques aériens



Câbles électriques souterrains

La distance horizontale minimale entre les câbles électriques souterrains d'Hydro Ottawa et les parois intérieures d'une piscine ne peut être inférieure aux exigences minimales indiquées ci-dessous. Celles-ci s'appliquent aux piscines creusées et hors terre.

Tension des câbles souterrains	Distance minimale entre les parois intérieures d'une piscine et les câbles souterrains	
	Enfouissement simple	Avec gaine ou canalisation
0 à 750 volts	1,5 m (5 pi)	1,0 m (3 pi)
751 à 15 000 volts	3,0 m (10 pi)	1,5 m (5 pi)
15 001 à 28 000 volts	6,0 m (20 pi)	2,0 m (6,5 pi)

Sur demande et à vos frais, et uniquement s'il est possible de le faire, Hydro Ottawa déterrera les câbles souterrains et installera la canalisation adéquate ou déplacera les câbles afin de créer un dégagement minimal sécuritaire entre ces derniers et la piscine.

Une distance horizontale d'au moins 3 m (10 pi) doit être respectée entre les transformateurs d'Hydro Ottawa et une piscine.

Conseils de conservation d'énergie

- + Utilisez une minuterie pour pompe de piscine pour contrôler votre consommation d'électricité.
- + Couvrez votre piscine d'une toile thermique pour prévenir les pertes de chaleur et l'évaporation de l'eau.
- + Utilisez des panneaux solaires pour chauffer votre piscine; ils sont très rentables.
- + Créez des brise-vent autour de votre piscine au moyen de buissons, de paravents ou de clôtures; ils peuvent tous contribuer à réduire les pertes de chaleur.

Obtention d'un permis

Vous devez obtenir un permis de la Ville d'Ottawa avant de procéder à l'installation de votre piscine.

Composez le 3-1-1 ou le 613 580-2400 pour connaître l'emplacement du centre de service à la clientèle municipal le plus près de chez vous.

Appelez avant de creuser!

Les services publics souterrains sont membres d'*Ontario One Call*, qui accepte les demandes de localisation de câbles souterrains 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Pour bénéficier de ce service gratuit, composez le 1 800 400-2255 ou faites votre demande en ligne à on1call.com/fr au moins cinq jours ouvrables avant le début de vos travaux. Si nécessaire, un spécialiste se déplacera chez vous pour marquer l'emplacement des câbles. L'information vous sera transmise rapidement afin que vous puissiez entreprendre vos travaux en toute sécurité.

Communiquer avec nous

Si vous avez un commentaire, une question ou souhaitez obtenir plus d'information sur la tension de vos lignes électriques aériennes ou souterraines :

Téléphone : 613-738-6400

Lundi au vendredi, de 8 h à 20 h
Samedi, de 9 h à 15 h
(sauf les jours fériés)

Courriel : servicedesk@hydroottawa.com

L'aide du Bureau de service est accessible durant ses heures d'ouverture habituelles.
Lundi au vendredi, de 8 h à 16 h (sauf les jours fériés)

Vous trouverez de plus amples informations sur le site hydroottawa.com/guidepromoteurs.

Publié en mai 2018